



Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL DE SEANCE

PV arrêté en séance du 9 juillet 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 30 avril 2026 à 20h30 à la salle Daniel SOULAGE – Commune de MONFLANQUIN sous la présidence d'Elisabeth PICHARD.

Date de convocation : 17 avril 2026		Nombre de délégués en exercice : 62		Présents en séance : 59	
BEAUGAS	ROUX Jean-Jacques	LACAUSSADE	JAYANT Patrick	PAILLOLES	BELLEAU Blandine
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	BELVES Laurent	PARRANQUET	GOUYOU Alain
BOURNEL	COUDERC Agnès	LAUSSOU	SENTENACH Sylvain	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	ZUCHELLI Laurence	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESE	PAPE Jean-Paul	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT AUBIN	POUEYMIDANETTE Guy
CANCON	KOWALIK Flora	MONBAHUS	-	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	SCOUARNEC Didier	MONFLANQUIN	SARRAZI Eric	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	BERTHE Sandrine	MONFLANQUIN	DE JONGE Lisanne	SAINT EUTROPE DE BORN	TORNIER Emilie
CASTILLONNES	ROUCHAUD Laurence	MONFLANQUIN	LAMBERT Didier	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	DELPECH Florent	MONFLANQUIN	LUCAS Chantal	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	AMBLARD Justine	MONFLANQUIN	FURLAN Philippe	SAINT QUENTIN DU DROPT	BORDERIE Florence
CASTILLONNES	BUIL Jérôme	MONFLANQUIN	RAMPILLOU Pascale	SALLES	CAZETTE Janik
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	DAROT Laurent	SAVIGNAC SUR LEYZE	LUCAS Jean-Marc
DEVILLAC	MOUILLAC Patrick	MONFLANQUIN	ROMANET Anna	SERIGNAC PEBODOU	GUERIN Guillaume
DOUDRAC	-	MONSEGUR	JORDI Cécile	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAGNAC SUR LEDE	GARDES Daniel	VILLEREAL	QUELENNEC Gilles
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAURIOL	FAIVRE Laurent	VILLEREAL	BOUDONNAT-BLAVETTE Christelle
GAVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONTAUT	LACOUR Alain	VILLEREAL	LAISSUS Marc-Henri
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MONVIEL	DOUILLET Dominique	VILLEREAL	-
LA SAUVETAT SUR LEDE	DURIBREU Jocelyn	MOULINET	PINIELLO Georges-Robert		

Absents excusés	2	DOUDRAC (BERTRAND Jacques), MONBAHUS (CADDoux Claudie).
Absents ayant donné pouvoir	1	VILLEREAL (BUI-THE Irène donne pouvoir à QUELENNEC Gilles).
Secrétaire de séance		Pascale RAMPILLOU.

Mme la Présidente accueille l'assemblée et les nouveaux délégués communautaires. Elle remercie les anciens vice-présidents sortants pour le travail accompli ainsi que l'ancien président, Auguste FLORIO.

Mme la Présidente indique que traditionnellement en début de conseil, les vice-présidents présentent quelques brèves.

Mme la Présidente indique que Mme Pascale RAMPILLOU est désignée secrétaire de séance.

1- Point d'information communautaire

M. Jean-Marie GARY présente l'événement organisé par le SMAVLOT 47 : Mon incroyable Repreneur. Il présente l'évènement qui aura lieu courant septembre et accompagnera pendant 1.5 jours les cédants d'entreprises et les repreneurs. Il appelle les élus communautaires à repérer ce type de profil dans leur village. L'information peut être remontée auprès du service urbanisme. Il encourage également les élus à prendre connaissance de l'événement qui s'est tenu dans d'autres régions.

(Voir kit de communication en PJ)

Mme la Présidente informe ensuite les élus de l'inauguration à venir du système de Biogaz à l'Albié qui aura lieu le 28 mai à 11h00.

M. Guy POUEYMIDANETTE revient ensuite sur l'inauguration du parc solaire situé sur sa commune, dont la particularité est d'être issu d'une participation citoyenne. En dialogue avec les responsables d'ENERCOOP Nouvelle-Aquitaine, le parc a été élaboré avec la concertation importante du voisinage, avec notamment des visites et une réunion publique, ce qui a permis la mise en place du parc dans un climat serein.

Le parc est en production depuis le mois de février, raccordé à la ligne haute-tension. Il rappelle également que le terrain utilisé est un terrain sans valeur qui avait au fil des années servi au stockage de matériaux de construction et de démolition. Le projet a donc permis de réhabiliter un terrain sans valeur via un projet citoyen.

M. Glenn VIOLLET rappelle concernant le projet Biogaz que le site d'enfouissement produit des gaz utilisés jusqu'à aujourd'hui pour sécher les boues et donc très peu valorisés. Ce projet permet de renvoyer les gaz dans le réseau afin de les bonifier. Ce projet est porté par le Syndicat Valorizon.

Mme la Présidente présente les délégations attribuées aux vice-présidents :

Urbanisme - Aménagement du territoire Economie - Tourisme	GARY Jean-Marie	QUELENNEC Gilles
Enfance - Jeunesse - Sports	RAMPILLOU Pascale	ROUCHAUD Laurence
Environnement	SERRES Gilbert	PAPE Jean-Paul
Transition écologique et numérique	POUEYMIDANETTE Guy	
Voirie - Bâtiments - Espaces Verts	DELPECH Laurent	JAYANT Patrick
Culture - Communication	BERTHOLOM Aimé	DAUTA Jean-Pierre
Finances	GARY Jean-Marie	

Mme la Présidente précise qu'elle a décidé de garder en exercice direct la Petite Enfance et la Santé.

2- Environnement – Retrait du Conseil Départemental de Valorigon (délibération n°2026-44)

Mme la Présidente demande à M. Jean-Paul PAPE de présenter les deux sujets sur Valorigon.

Ce dernier indique que, par courrier reçu le 3 décembre 2025, Mme la Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a demandé à M. le Président de Valorigon le retrait du Département de Lot-et-Garonne du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, Valorigon, et ce, à compter du 30 juin 2026. Ce retrait est issu d'une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes.

La contribution financière du CD47 est volontaire et n'est pas basée sur une contribution proportionnelle au nombre d'habitants.

La contribution du CD47 était de 500 000 euros en 2024, puis de 250 000 euros en 2025 pour finir à 150 000 euros en 2026.

M. Jean-Paul PAPE précise que ce retrait n'aurait aucun impact financier sur les contributions des autres membres, le CD47 ne demandant aucune compensation financière pour ce retrait et renonce à sa quote-part sur les bâtiments.

M. Jean-Paul PAPE fait part des « Vu et Considérants » listés dans le programme.

Mme la Présidente indique que la CCBHAP, en tant que membre de ValOrizon, doit se positionner sur cette demande de retrait avec les conditions financières telles qu'évoquées.

Mme la Présidente demande si l'assemblée a des questions et indique qu'il ne faut pas hésiter, de manière générale, à interrompre les présentations.

Mme la Présidente met ce point au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Approuver le retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, à compter du 1er juillet 2026 ;
- Approuver les conditions financières de ce retrait, telles que décrites ci-dessus ;
- Autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Environnement – Modification des statuts de Valorizon (délibération n°2026-45)

M. Jean-Paul PAPE précise que ce point à l'ordre du jour est la conséquence du précédent vote qui entraîne automatiquement la modification des statuts de ValOrizon sur laquelle l'assemblée délibérante doit se positionner. A cela s'ajoute la modification de l'adresse du siège du syndicat.

Mme la Présidente interroge l'assemblée sur de potentielles questions puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Approuver sur le principe les modifications (retrait du Conseil Départemental 47 et adresse du siège) des statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;
- Autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Sports – Attribution du fonds de concours Pacte Sports pour la commune de Cancon (délibération n°2026-46)

Mme la Présidente demande à Mme Pascale RAMPILLOU de présenter ce point du programme concernant la compétence sport.

Mme Pascale RAMPILLOU expose que la Commune de Cancon a déposé une demande de fonds de concours pour le renforcement et l'amélioration du terrain de football en pelouse naturelle.

Mme Pascale RAMPILLOU présente le plan de financement :

Fonds de concours de la CCBHAP	15 363,49 €
Commune de Cancon	15 363,50 €
Fédération Française de Football	3 000,00 €
Total	33 726,99 €

La commission Sports, lors de sa réunion du 12/02/2026, a rendu l'avis suivant : un fonds de concours issu du Pacte Sports peut être attribué à la commune à hauteur de 15 363,49 €.

Mme la Présidente souhaite apporter une information générale sur le fait que la CC demande un tiers financeur et que dans ce cas-là, c'est la FFF qui a été sollicitée et qui est intervenue, le reste est partagé en deux entre la commune et la CCBHAP.

Mme Pascale RAMPILLOU précise que les élus de Cancon ne prennent pas part au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Attribuer à la commune de Cancon un fonds de concours Pacte Sports de 15 363,49 € pour le renforcement et l'amélioration du terrain de football en pelouse naturelle ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Mme Laurence ROUCHAUD apporte une information complémentaire sur le fait que les versements des fonds par la FFF sont parfois difficiles à obtenir.

5- Sports – Attribution du fonds de concours 2026 Equipements sportifs pour la commune de Monflanquin (délibération n°2026-47)

Mme la Présidente donne la parole à Mme Laurence ROUCHAUD.

Mme Laurence ROUCHAUD précise que la commune de Monflanquin s'inscrit dans le plan gymnase du département en prévoyant des travaux comprenant la rénovation globale et énergétique du gymnase.

A ce titre, le fond de concours communautaire a été mobilisé avec une qualification « Infrastructures communautaires » pour un pourcentage maximal de 50% pour un montant maximum de 150 000 €.

Elle présente succinctement le budget prévisionnel de l'opération :

Collectivité/Institution	Montant	Pourcentage
Département – Plan gymnase	403 002 €	50 %
Etat – Fonds vert	90 273 €	11 %
Fonds de concours CCBHAP	150 000 €	19 %
Commune de Monflanquin	162 730 €	20 %
Total	806 005 €	100 %

Elle rappelle que les élus de Monflanquin ne peuvent pas prendre part au vote et propose aux élus communaux de compléter la présentation.

M. Éric SARRAZI souligne l'importance de cet équipement pour la commune et le territoire et la nécessité de cofinancement afin d'aider la commune à porter le projet.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Attribuer à la commune de Monflanquin un fonds de concours Equipements sportifs à hauteur de 150 000 € dans le cadre de son projet de rénovation globale et énergétique du gymnase ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

6- Finances – Attribution de subventions (délibération n°2026-48)

Mme la Présidente indique que le point 6 est un point récurrent de propositions de subventions qui sont versées par la CCBHAP à diverses associations et organismes et que ce point est voté tous les ans.

Conformément aux crédits proposés dans le budget, Mme la Présidente propose les versements suivants à diverses structures et les liste :

- Subvention (article 65748 – fct 7212) : Ligue contre le cancer 1 800 €
- Adhésion (article 65748 – fct 020) : Mission Locale du Villeneuvois 11 738 €
- Soutien aux garderies communales :
 - o Commune de Boudy de Beauregard 3 800 € (article 657341 – fct 020)
 - o Commune de Gavaudun 3 800 € (article 657341 – fct 020)
 - o Syndicat scolaire Monségur/Lacaussade/St Aubin 3 800 € (article 657381 – fct 020)
- Soutien aux coopératives scolaires (article 65748 – fct 020) – Année scolaire 2025-2026 :

o Coopérative scolaire de Cancon	7 classes	1 260 €
o Coopérative scolaire de Castelnau de Gr.	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Monbahu	3 classes	540 €
o Coopérative scolaire de Boudy de B.	3 classes	540 €
o Coopérative scolaire de Castillonès - maternelle	3 classes	540 €
o Coopérative scolaire de Castillonès – primaire	5 classes	900 €
o Coopérative scolaire de Lougratte	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Montagnac sur Lède	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de La Sauvetat sur Lède	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Savignac sur Leyze	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Gavaudun	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Monségur	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Paulhiac	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Salles	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Monflanquin - maternelle	3 classes	540 €
o Coopérative scolaire de Monflanquin - primaire	5 classes	900 €
o Coopérative scolaire de Lacaussade	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Saint Aubin	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Villeréal - maternelle	2 classes	360 €
o USEP – Ecole primaire de Villeréal	4 classes	720 €
o Coopérative scolaire de Saint Vivien	2 classes	360 €
o Coopérative scolaire de Born	1 classe	180 €
o Coopérative scolaire de Montaut	1 classe	180 €

Mme la Présidente demande si l'assemblée a des questions.

En l'absence de questions, Mme la Présidente propose de voter.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Attribuer les subventions équivalentes aux versements présentés ci-dessus
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

7- Finances – Attribution d’une subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers (délibération n°2026-49)

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP a la compétence facultative « Participation à la mutuelle des sapeurs-pompiers volontaires du territoire communautaire » et attribue à ce titre une participation à leur mutuelle de 240 € par pompier bénévole actif.

Au vu de la liste des sapeurs-pompiers actifs 2026 transmise par le SDIS, elle propose les versements suivants :

Subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers Volontaires (article 65748 – fct 020) :

- | | |
|---|---------|
| ○ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cancon – 27 actifs | 6 480 € |
| ○ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillonès – 17 actifs | 4 080 € |
| ○ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monflanquin – 27 actifs | 6 480 € |
| ○ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villeréal – 20 actifs | 4 800 € |

Elle interroge l’assemblée sur de potentielles questions puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l’UNANIMITE de :

- Attribuer les subventions équivalentes aux versements présentés ci-dessus
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

8- Finances – Approbation du règlement budgétaire et financier (délibération n°2026-50)

Mme la Présidente expose à l’assemblée qu’avec le passage à la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024, la CCBHAP a dû se doter d’un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) par délibération n°2023-107 du 30/11/2023.

Elle précise que ce RBF étant valable pour la durée de la mandature, il y a lieu d’approuver un nouveau RBF.

Mme la Présidente rappelle que le contenu du RBF est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, notamment leurs modalités d’application au sein de la collectivité,
- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services se sont appropriés,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) qui seront utilisés par la CCBHAP.
- Le RBF proposé à l’adoption reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte de la CCBHAP et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par l’établissement, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l’ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la Communauté de Communes dans l’exercice de leurs missions respectives.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l’UNANIMITE de :

- Adopter le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération ;

- Donner tout pouvoir à la Présidente pour signer tous les documents afférents.

9- Finances – Fixation des indemnités de fonction (délibération n°2026-51)

Mme la Présidente présente le point proposé à l'ordre du jour.

Elle rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-12 et R 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Elle précise que le Président bénéficie de droit d'une indemnité de fonction au taux maximal depuis la loi n°2025-1249 sauf si à sa demande, le conseil communautaire a fixé une indemnité inférieure.

Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10 000 à 19 999 habitants,

Elle ajoute que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le président et de 20,63% pour le vice-président.

Elle détaille les taux en vigueur depuis le 20/04/2017 :

- Président : 35,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Vice-Président : 13,37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cela représente une somme mensuelle brute de 1 442,79 € pour le président et 549,58 € pour chaque vice-président.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Décider que les taux des indemnités de fonction de la Présidente et des 11 Vice-présidents sont ainsi fixés dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale :
 - o Présidente : 35,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - o Chaque Vice-président : 13,37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Décider que les taux des indemnités sont applicables à compter de l'installation du conseil communautaire ;
- Indiquer que les indemnités de fonction sont payées mensuellement ;
- Indiquer que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

10-Finances – Vote des taux de fiscalité 2026 (délibération n°2026-52)

Mme la Présidente propose de rester aux mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 10,11 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 41,96 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 8,34 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,11 %.

Elle indique que comme les bases sont réévaluées, cela augmente le total de chaque taxe.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- voter les taux de fiscalité identiques à 2025 pour l'année 2026.

11-Finances – Modification de l’affectation du résultat 2025 Budget Annexe ZA CCBHAP (délibération n°2026-53)

Mme la Présidente propose une modification de l’affectation 2025 du résultat du budget annexe ZA CCBHAP qui comportait une erreur en raison de l’utilisation erronée du compte 1068.

Elle propose l’affectation du résultat suivante :

Budget Annexe ZA CCBHAP :

Excédent de Fonctionnement :	300 000,00 €
Excédent reporté :	37 805,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	337 805,75 €

Déficit d’Investissement :	153 283,99 €
Déficit des restes à réaliser :	- €
Soit un besoin de financement :	153 283,99 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l’UNANIMITE de :

- Affecter le résultat cumulé au BP 2026 du budget annexe ZA CCBHAP comme suit :
 - o Reprise du déficit d’investissement au compte 001 : 153 283,99 €
 - o Reprise de l’excédent de fonctionnement au compte 002 : 337 805,75 €
- Retirer la délibération n°2026-22 en date du 26/02/2026,
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette délibération.
-

12-Finances – Budgets Primitifs 2026 (délibérations n°2026-54 à 2026-57)

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-Marie GARY.

a. Budget Principal

Ce dernier propose de dispenser l’assemblée délibérante du détail du budget primitif ligne par ligne et propose une lecture du budget synthétique.

Dans un premier temps, il propose aux élus communautaires une lecture synthétique de la page 3 concernant la fiscalité et les dotations et met en avant l’augmentation de la DGF et de la fiscalité mais aussi la baisse de l’enveloppe du PACTE Voirie.

Il propose ensuite une lecture de la page 5 et présente la charge par habitant de chaque service.

Mme Laurence ROUCHAUD propose à M. Jean-Marie GARY de revenir sur le PACTE Voirie afin d’informer les nouveaux élus communautaires de son contenu.

M. Jean-Marie GARY rappelle que le PACTE Voirie a été mis en place il y a trois ans, en conférence des maires suite à l’interrogation sur le niveau de prestations du service voirie face à l’augmentation des coûts des matériaux. Il s’agissait de répartir la charge financière au sein du bloc communal. Il rappelle que la CCBHAP était la seule communauté de communes à ne pas prélever d’attribution de compensation à ce sujet. Il revient sur l’historique des baisses de dotations ayant conduit à cette réflexion, notamment la baisse de dotation et la fin du Revenu Kilométrique Garanti (RKG) versé par le Conseil Départemental 47. Il rappelle succinctement les règles de répartition : nombre d’habitants et nombre de km.

Il rappelle également que les élus ont fait le choix d’un maintien du niveau de service pour lequel il était nécessaire de répartir la charge de 700 000 € entre les 43 communes. Ce pacte a vécu pendant

3 ans. Il a été rediscuté à la fin du mandat précédent et au vu de la situation financière, le montant des financements à appeler aux communes a été divisé par 3.

Il exprime son point de vue sur le principe du pacte qu'il trouve bon et qui historiquement existait dans les anciens syndicats de voirie. Selon lui, il est nécessaire de préserver le principe et de l'adapter en fonction de la fiscalité, du coût des matériaux, ...

Il propose ensuite la présentation du budget service par service et demande à M. Stéphane JACQUES, directeur de l'Ecole de Musique d'intervenir.

ECOLE DE MUSIQUE

M. Stéphane JACQUES présente la volonté de l'école d'occuper un maximum le territoire et d'aller au plus près des communes en participant à la vie du territoire et à ses événements. Il rappelle aux élus que l'école de musique peut être accueillie dans chacune des communes et dans chacun des services qui le souhaitent.

M. Jean-Marie GARY note le reste à charge de 102 000 € et la diminution des frais de personnel en précisant que le nombre d'élèves par cours en cycle 1 à augmenter permettant ainsi d'optimiser ces dépenses.

M. Sylvain SENTENACH interroge sur la mise en œuvre d'un nouveau dispositif « Orchestre à l'école ».

M. Stéphane JACQUES informe les élus de l'arrêt du dispositif « Orchestre à l'école » et présente sa proposition de travailler en direct avec les collèges et les écoles.

M. Sylvain SENTENACH se questionne sur l'obligation de rendre les instruments si le dispositif n'est pas maintenu au moins 6 ans.

Mme la Présidente précise qu'il y a eu deux cycles l'un à Monflanquin, l'autre à Cancon.

M. Stéphane JACQUES indique que la moitié du parc d'instruments sera récupérée à CANCON et l'autre moitié à MONFLANQUIN

Mme la Présidente indique que le bilan du dispositif est positif mais que les deux dispositifs n'ont concerné que deux classes. L'idée actuelle est de s'inspirer du dispositif « Orchestre à l'école » pour toucher plus d'enfants et diffuser plus largement la musique. Elle illustre son propos avec la chorale mise en place pendant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) à Cancon.

M. Stéphane JACQUES complète en mentionnant que ce dispositif fermé pouvait créer des injustices au sein des écoles puisqu'une seule classe y participait.

Mme la Présidente poursuit en informant les élus sur la réflexion commune en cours avec l'Education Nationale.

M. Glenn VIOLLET étend la problématique d'équité à l'échelle de la CCBHAP. La multiplication du dispositif dans chacune des classes du territoire représenterait un coût financier trop important. Le collège semble être une bonne échelle d'intervention.

M. Stéphane JACQUES informe l'assemblée que l'intervention de l'école de musique au collège de Castillonès est quasiment actée.

M. Sylvain SENTENACH ne comprend pas la différence d'investissement nécessaire entre les collèges et les écoles. Il précise ensuite qu'une communication claire auprès des enseignants de l'école de Monflanquin lui semble nécessaire.

M. Stéphane JACQUES informe l'assemblée sur le fait que la communication a déjà été réalisée mais propose une nouvelle action de communication.

Mme la Présidente complète sur le fait que le dispositif n'aurait pas eu lieu deux fois de suite dans la même école pour des questions d'équité territoriale.

M. Sylvain SENTENACH rappelle que le paiement des instruments a été réalisé par la commune de Monflanquin.

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP était porteuse du dispositif et garantit que les instruments ont été financés par l'EPCI et le dispositif « Orchestre à l'école », et pas par les municipalités.

M. Glenn VIOLLET met en perspective le fait que l'investissement le plus lourd dans le cadre du dispositif est celui du temps humain dédié et non celui des instruments.

Mme la Présidente propose de saluer la tenue de ces projets sur nos territoires plutôt que de regretter leur arrêt.

M. Sylvain SENTENACH confirme.

MEDIATHEQUE

M. Jean-Marie GARY demande à Mme Alice DELAFOSSE de présenter son service.

Cette dernière indique que tout comme l'école de musique, l'important est de mailler le territoire au mieux et d'être au plus près de la population.

Elle liste toutes les structures et tous les points lecture, indique qu'un catalogue commun est disponible avec la possibilité de se faire livrer un ouvrage dans n'importe quel point par le biais de la navette hebdomadaire. Elle mentionne que l'inscription en médiathèque est gratuite, que la démarche est simple et prend peu de temps. Elle précise que l'accès à la médiathèque numérique est également disponible avec un accès gratuit à la presse, à des revues, des films, etc ...

L'équipe de la médiathèque est composée de 7 agents et le service s'appuie également sur toutes les personnes qui font vivre les points lecture comme les secrétaires de mairie ou les agents de la poste.

Mme Alice DELAFOSSE précise que des partenariats avec les écoles existent, que pour les classes qui sont trop éloignées, c'est le service qui se déplace comme à Gavaudun par exemple. Elle poursuit en indiquant que les services sont également présents dans les crèches tous les mois, que des partenariats existent avec Ciné 4, Pollen et tous les partenaires culturels du territoire.

Elle indique que le service est présent aussi sur les marchés pour du « Hors les Murs ». La venue de Ville à Joie en 2025 a été bénéfique pour s'ouvrir à la population et se faire connaître.

M. Jean-Marie GARY liste les dépenses et recettes de ce service. Il précise l'acquisition d'un véhicule électrique avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) mais que ce dernier est revu à la baisse.

AIRE DE SANTE DES 4 CANTONS

M. Jean-Marie GARY propose aux élus de se pencher sur l'Aire de santé des 4 cantons page 11 et page 12 et met en exergue l'investissement prévu à Castillonnès pour la création de logements dédiés aux médecins et rappelle rapidement le plan de financement prévisionnel de ce projet.

M. Glenn VIOLLET présente rapidement le dispositif « Docteur Junior », permettant à des jeunes diplômés d'exercer avec un médecin tuteur sur les territoires et à qui il faut proposer un pack complet : local professionnel, hébergement et tuteur. Aujourd'hui, toutes les MSP sont prêtes et 7 tuteurs sont identifiés sur le territoire. Il n'y aura pas 7 médecins juniors sur le territoire mais un des enjeux actuels est la création de logements pour les professionnels de santé, notamment à Castillonnès. L'idée est que la CCBHAP soit en capacité de répondre aux demandes d'hébergement des Docteurs Juniors en plus des demandes de logement des internes, remplaçants, ... Il poursuit en présentant succinctement le dispositif Médecin Volontaire et indique qu'un médecin est présent 3 jours par mois à Castillonnès. Dans le cadre de ce dispositif, les locaux doivent être prêts, équipés et de la même manière que pour le dispositif « Docteur Junior », un médecin volontaire qui viendrait de loin aurait également besoin d'un hébergement. Le médecin volontaire actuel réside à Monflanquin.

Il poursuit en rappelant que sur les mandats précédents, il y a eu la création des 4 MSP qui portent aujourd'hui leurs fruits.

M. Philippe FURLAN demande, au vu des logements intercommunaux à Castillonès et précédemment à Cancon, la possibilité d'investissement de la CCBHAP dans un projet, dans le cas où la commune de Monflanquin serait porteuse de celui-ci. Il demande si des locaux pour loger les médecins juniors sont créés au sein de locaux communaux à Monflanquin, la CCBHAP pourrait-elle participer financièrement ?

M. Glenn VIOLLET précise qu'un cadre d'intervention peut être réfléchi dans le cadre de cette nouvelle mandature.

M. Philippe FURLAN propose que cette réflexion soit menée.

M. Jean-Marie GARY indique que cela peut s'adosser à la réflexion qui consisterait à aider les communes à rénover leurs logements communaux. Concernant les logements pour les Docteurs Juniors, il met en garde sur le plafond des loyers.

M. Glenn VIOLLET complète en indiquant que la Région limite les loyers à 150 € / mois, charges comprises. Les logements créés à Castillonès sont des logements individuels et confortables. A Villeneuve sur Lot, les logements créés le sont sous forme d'internat. La Région a également mis en concurrence la CAGV et la CCBHAP en indiquant qu'un seul projet serait financé. La CCBHAP s'est donc retirée de l'appel à projet.

M. Philippe FURLAN interroge l'assemblée sur les logements potentiellement disponibles à Villerséal.

M. Gilles QUELENNEC répond que les logements disponibles sont la propriété d'Habitatys et gérés par la commune. Il s'agit d'un local commun aux dix logements qui a été transformé en logement. La commune a confié sa gestion à la SISA de manière gratuite. Elle assure sa mise à disposition auprès des professionnels de santé et le paiement des charges.

Mme Laurence ROUCHAUD revient sur l'historique en rappelant qu'au début de la réflexion sur les MSP, la question du logement n'était pas abordée.

Mme Elisabeth PICHARD complète en rappelant que la répartition des éléments spécifiques avait été réfléchie à l'échelle du territoire, ce qui n'est plus d'actualité.

M. Jean-Marie GARY fait un point sur les éléments financiers de la compétence, notamment les 50 000 € prévus annuellement pour absorber des travaux pour des adaptations nécessaires à l'installation de nouveaux professionnels de santé. Il revient ensuite sur le reste à charge et les emprunts.

M. Marcel CALMETTE informe l'assemblée sur le fait qu'il a été interpellé par une famille, dont l'un est vétérinaire, l'autre dentiste, souhaitant s'installer sur le territoire. Il informe avoir transmis les coordonnées à Mme la Présidente.

M. Glenn VIOLLET complète en précisant que le lien avec le dentiste exerçant sur le territoire a déjà été fait et qu'une rencontre pour définir les envies à moyen terme et les possibilités de l'accueillir sur le territoire a été organisée.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

M. Jean-Marie GARY demande à M. Matthieu ALBINET de présenter cette partie sportive en attendant de présenter les volets plus importants de son service.

M. Matthieu ALBINET précise qu'il s'agit essentiellement de la gestion des équipements sportifs. Un des gros axes est le soutien aux communes pour des équipements qui sont non communautaires.

M. Matthieu ALBINET évoque les différents pactes sport qui ont permis à plusieurs communes de bénéficier de financements tout au long du mandat. Un travail a débuté entre les associations sportives

et les centres de loisirs pour développer les pratiques sportives afin que les jeunes puissent trouver l'activité qui leur correspond.

M. Jean-Marie GARY indique les efforts faits sur les équipements pour faire baisser les factures de fonctionnement. Il souligne également la prise en compte des agents qui travaillent avec les associations du territoire. Une participation est également fournie pour les formations aux bénévoles.

ENFANCE - JEUNESSE

M. Jean-Marie GARY propose ensuite de poursuivre avec la compétence Enfance comprenant les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et le périscolaire et donne la parole à M. Matthieu ALBINET.

Ce dernier précise le contenu de la compétence : Les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) qui accueillent les enfants sur le temps extrascolaire, soit pendant les vacances scolaires, et les périscolaires pour les temps avant et après l'école. La CCBHAP possède aujourd'hui 10 périscolaires, 4 ALSH et 2 ALSH Ado. Le Sud du territoire est géré directement par la CCBHAP, le Nord est géré en Délégation de Service Public (DSP) à Villeréal avec l'association Vacances Nature et à Castillonnès avec l'ADMR.

Il poursuit en rappelant que bien que l'action première du service soit la proposition d'un moyen de garde, cette compétence porte aussi l'ambition d'être un petit plus en proposant un accès aux loisirs et un départ en vacances abordable en sollicitant toutes les aides disponibles.

Mme la Présidente complète en présentant l'organisation d'un BAFA sur le territoire, puisque les formations lointaines sont parfois difficilement accessibles par les jeunes du territoire. Cette formation a été organisée en commun avec la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.

M. Matthieu ALBINET complète en indiquant que cette session a regroupé 15 stagiaires de la CCBHAP et 15 stagiaires de la CCFVL. Ce groupe de 30 personnes représente une échelle intéressante et permet la formation des jeunes qui pourront être les futurs animateurs de nos centres de loisirs.

M. Alain GOUYOU présente une sollicitation des ALSH pour une animation au lac du Brayssou par le syndicat du Dropt Amont avec les fédérations de chasse et de pêche. Il indique aux services que s'ils n'ont pas déjà été contactés, ils le seront prochainement.

M. Matthieu ALBINET répond qu'il ne connaît pas le projet mais propose que l'information lui soit diffusée dans le but de poursuivre le développement d'actions avec des acteurs locaux permettant ainsi aux enfants de connaître un peu plus leur territoire.

M. Jean-Marie GARY revient sur les chiffres en rappelant qu'il s'agit d'une compétence importante avec 1 113 000 € de reste à charge, une augmentation de 200 000€ qui s'explique par l'augmentation des DSP lors de leur renouvellement, des renforts nécessaires sur le périscolaire nécessitant plus de temps humains mais aussi la mise en place d'une prime aux agents pour aider à rendre attractif le métier et tenir compte de l'importance de ce travail auprès des enfants. Il met également en avant l'ALSH Ado de Cancon et de Monflanquin qui voit son activité en augmentation et qui se développe bien.

Mme la Présidente souligne le travail réalisé avec les collèges de Castillonnès et de Monflanquin qui permet d'attirer les adolescents.

M. Matthieu ALBINET conclut en mettant en avant le projet de construction du pôle Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse sur la commune de Cancon.

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

M. Matthieu ALBINET indique que tout ce service est géré en direct avec 6 structures d'accueil réparties sur tout le territoire. Il précise que 2 places supplémentaires seront créées sur le pôle de Cancon. Il indique que la commission des places a eu lieu en début de semaine, que le nombre de places en

crèche est limité et que malheureusement ce service ne peut répondre favorablement à toutes les familles. Il poursuit en précisant que le Relais Petite Enfance-Guichet Unique (RPE-GU) est animé par Mme Laure CAMBON. Ce relais remplit la mission de guichet unique. Mme Laure CAMBON rencontre tous les parents du territoire afin d'envisager le mode de garde le plus adapté en fonction des situations.

Mme la Présidente précise qu'au niveau des crèches, une attention toute particulière est portée au confort thermique. Le projet de Cancon voit le jour sous l'œil attentif de M. Jérôme ROSO et de M. Bernard GIROU. Elle précise que le bâtiment d'accueil actuel va être abandonné car il ne répond plus à des exigences d'accueil.

M. Jean-Marie GARY précise que le reste à charge est stable avec 940 000 euros. Les nouvelles dispositions règlementaires imposent un poste de plus pour les ouvertures et les fermetures des structures et que cela a un impact sur le chapitre 012 – Charges de personnel.

Mme la Présidente indique qu'il faut prendre soin des agents de ces structures et qu'ils doivent travailler dans des conditions confortables.

BATIMENTS ET ESPACES VERTS

M. Jérôme ROSO présente succinctement le contenu de la compétence Bâtiments et Espaces Verts. Pour la partie bâtiment, la CCBHAP en possède 40 et a un agent à temps plein pour assurer leur entretien. Il est fait appel à des prestataires privés pour les travaux qui demandent une technicité plus importante. Concernant les Espaces Verts, cette compétence regroupe les stades (foot et rugby à Villeréal, Plaine des sports à Cahuzac), tous les locaux avec des espaces verts et plus de 100 Points d'Apport Volontaire ; un agent est dédié à leur entretien avec une prestation de deux jours par semaine en complément.

M. Jean-Marie GARY précise que le coût de la compétence regroupe les charges de personnel et celle du matériel. Il note également qu'une somme a été inscrite pour l'achat d'un fourgon électrique.

M. Jérôme ROSO complète sur la nécessité de ce renouvellement et rappelle que la CCBHAP est tenue par la réglementation d'atteindre 35 % du parc de véhicule en véhicules électriques. Il met en avant la complexité pour les territoires ruraux, notamment par rapport à l'autonomie plus faible et au coût financier supérieur. Tant que les 35 % ne sont pas atteints, les remplacements de VL de la CCBHAP seront électriques.

Mme Elisabeth PICHARD informe l'assemblée communautaire du départ à la retraite de M. Michel VERNET et l'arrivée d'Alexandre LANSSADE pour le remplacer.

M. Patrick JAYANT s'interroge sur les pénalités potentielles en cas de non atteinte des 35% et du délai maximum pour les atteindre.

M. Jérôme ROSO précise que le renouvellement est déjà en cours et qu'il n'est pas allé jusqu'à la recherche des pénalités. La dérogation à cette obligation représenterait une mauvaise image de la collectivité face aux entreprises qui ont elles aussi cette obligation.

M. Jean-Pierre TESTUT partage son ressenti avec l'assemblée délibérante : au vu du coût représenté par les véhicules électriques, il espère dans le cas d'une mise en demeure de la collectivité que celle-ci est accompagnée financièrement par l'Etat. Il se questionne : Comment l'Etat peut obliger les collectivités sans les aider ?

M. Jérôme ROSO indique qu'aujourd'hui, il n'y a pas de financement possible pour les collectivités territoriales, mise à part dans le cas d'un renouvellement global de la flotte.

VOIRIE

M. Jérôme ROSO précise que le service est calibré en fonction de la dimension du territoire et compte 28 agents pour 950 kilomètres de voies à entretenir. Ce service dispose d'une grosse flotte de

véhicules tant poids lourds que véhicules légers, que le renouvellement coûte très cher et que cela se traduit dans les grandes lignes budgétaires.

M. Jean-Marie GARY indique que ce service coûte plus 1,6 M d'euros.

M. Éric SARRAZI souhaite savoir si le lamier pourrait être mutualisé avec d'autres collectivités.

M. Jérôme ROSO précise que le lamier nécessite un support particulier. Il précise que lorsque les équipes utilisent le lamier, il est également procédé au broyage des branchages. Il précise qu'une convention de prêt pourrait être étudiée.

M. Éric SARRAZI demande si une convention pourrait également être établie pour le prêt du Point A Temps Automatique (PATA).

M. Jérôme ROSO indique que le PATA est neuf et qu'il préférerait y mettre le chauffeur mais que cela pourrait être intéressant pour la réfection des chemins ruraux.

M. Jean-Marie GARY indique que M. Jérôme ROSO doit fournir une vidéo afin que les élus puissent voir le PATA en fonctionnement.

M. Gilles QUELENNEC regrette le fait que le service ne dispose pas de matériel adapté pour les rues et ruelles étroites et qu'il n'est pas prévu au budget d'acquisition de petit matériel. Il regrette le fait que le service ne puisse pas faire nos rues.

Mme Jocelyne COLLIANDRE souhaite savoir si pour tout ce qui est investissement, des emprunts sont contractés pour le renouvellement.

Mme la Présidente souligne qu'il n'est pas systématiquement fait recours à l'emprunt et que cela dépend des investissements.

Mme Jocelyne COLLIANDRE indique que pour une enveloppe importante à plus de 300 000 euros, il est peut-être souhaitable de recourir à l'emprunt et elle se questionne sur le fait que le pacte voirie sert à l'acquisition de matériel.

M. Jean-Marie GARY précise que le volet investissement est de 250 à 300 000 euros annuellement et qu'il est dangereux de faire un prêt pour des investissements récurrents, que cela pourrait réduire la capacité d'emprunt pour des investissements plus lourds que la CC serait amenée à porter.

M. Patrick JAYANT indique que les taux d'emprunt ne sont peut-être plus aussi bas que ce qu'ils ont été.

M. Éric SARRAZI demande de combien d'épanduses le service dispose.

M. Jérôme ROSO précise que celle de secours va être vendue et que c'est le PATA qui va prendre le relais.

M. Jean-Marie GARY souligne que les indices d'indexation vont être appliqués pour les achats de matières premières et que pour l'émulsion, l'impact n'est pas encore connu. La révision du prix va se faire en juillet. Il indique que le coût du GNR a presque doublé avec la crise.

M. Jean-Marie GARY précise que la communauté a pris un engagement à réaliser 5 ponts en 2026 et a prévu une enveloppe de 50 000 euros pour la réfection d'un pont mitoyen avec la CC de Lauzun.

M. Jean-Marie GARY apporte la précision sur le fait que les modalités de récupération du FCTVA ont évolué pour les communautés de communes et que ce fonds ne sera versé que l'année N+1. Il précise que les communes ne sont pas concernées par ce changement.

URBANISME

Mme Marie EVEILLARD présente rapidement le service Urbanisme, composé de 2 personnes avec pour mission l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (DP, PC, PA...), l'accompagnement ponctuel sur l'exercice du pouvoir de police du maire en cas d'infractions, la planification correspondant notamment au Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui a fait l'objet de 6

procédures d'évolution au dernier mandat et pour lequel d'autres évolutions sont à venir sur le nouveau mandat. Elle rappelle également que le service urbanisme anime en partie la compétence Habitat, dans le cas des rénovations énergétiques ou de l'adaptation au vieillissement des logements de notre territoire. Pour cela, deux dispositifs sont en cours, le PACTE Territorial France Renov et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain pour 6 communes (les 4 bourgs centres ainsi que Monbahu et Castelnau de Gratecambe). Elle ajoute que le service peut aussi accompagner les communes sur des projets communaux spécifiques, la rénovation d'une place, des bâtiments communaux, dans la mise en relation avec les partenaires, la rédaction de cahiers des charges, la recherche de financement, ... Cette mission est renforcée et financée par l'Etat dans le cadre de l'animation de la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires regroupant les 4 bourgs centres labellisés Petites Villes de Demain ainsi que Monbahu, Castelnau de Gratecambe et Gavaudun.

Mme la Présidente rapporte le fait qu'il a été question du dispositif « Petites Villes de Demain » à l'Elysée lors de la réception des maires. Il a été annoncé le fait que ce dispositif serait renouvelé.

M. Jean-Marie GARY met en avant l'excédent de fonctionnement via le produit des services.

TEPOS

M. Glenn VIOLLET revient sur les engagements de la communauté pris dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Un travail d'accompagnement des collectivités pour les changements de chauffage, logements communaux a été mené tout au long du mandat dernier. Il précise que des classements de zones dédiées au développement de projets photovoltaïques ont été faits au niveau du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

ECONOMIE

M. Glenn VIOLLET indique qu'il n'y a pas d'agent dédié sur l'économie et que la communauté est la seule du département à ne pas en avoir sur cette thématique. Il précise que la communauté accompagne les demandeurs dans le cadre de l'Action Collective de Proximité, dispositif qui prend de l'ampleur. L'aide consiste à accompagner les porteurs de projet dans le montage de dossiers. M. Glenn VIOLLET souligne l'existence de l'accompagnement aux nouveaux agriculteurs mais pas de possibilités pour des activités artisanales de construction.

M. Glenn VIOLLET poursuit sur les Zones d'Activités (ZA) et mentionne la difficulté de ce budget qui reste déficitaire.

M. Jean-Marie GARY fait part des aides liées au dernier commerce qui peuvent être sollicitées lors de la reprise et/ou pour la remise à niveau du commerce.

TOURISME

M. Jean-Marie GARY propose ensuite la présentation du marché concernant le tourisme à l'association Cœur de Bastides. Les délégués seront désignés plus tard dans cette séance. La CCBHAP assure la collecte de la Taxe de Séjour à hauteur de 135 000 € et verse dans le cadre du marché un montant 337 800 € à l'association Cœur de Bastides pour réaliser ses missions.

M. Glenn VIOLLET complète en indiquant que la CCBHAP charge l'association Cœur de Bastides de mener une politique d'attractivité touristique. Celle-ci doit s'adapter au territoire et aux évolutions sociétales. Une des questions présentes depuis plusieurs années : lorsque les touristes ne viennent plus en Bureau d'Information Touristique (BIT), comment rendre visible le territoire à grande échelle ? L'association assure aussi l'accompagnement des hébergeurs et des professionnels à s'emparer des outils numériques. Il rappelle que l'association est gérée par des socio-professionnels dont l'activité touristique est une source de revenu et par les élus qui la finance.

DECHETS

M. Jean-Marie GARY indique qu'il y a transfert du budget annexe pour compenser cette charge-là.

ADMINISTRATION GENERALE

M. Jean-Marie GARY propose ensuite de revenir à la page administration générale qui fait état des dépenses administratives non affectées à un service. Il présente ensuite la réserve financière, qu'il faut en partie garder mais qui permettra également de mener des projets structurants dans le mandat.

Il présente ensuite la synthèse du budget et son équilibre en fonctionnement et en investissement.

Il interroge ensuite sur de potentielles questions.

L'assemblée n'émettant aucune remarque Mme la Présidente propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Adopter le Budget Primitif 2026 du Budget principal tel que présenté, à savoir :

FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 002	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	15 822 240,03	-	15 822 240,03
Recettes ou excédent	12 179 521,00	3 642 719,03	15 822 240,03

INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 001	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	6 126 450,00	644 834,10	6 771 284,10
Recettes ou excédent	6 771 284,10	-	6 771 284,10

- Déléguer à la Présidente, pour l'exercice 2026, le pouvoir de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.

b. Budget annexe Déchets

Mme Charlotte FOURCAUD présente rapidement le service environnement composé de 12 agents : 4 agents pour les déchèteries, 3 agents pour le pôle technique assurant la maintenance et le lavage, 2 agents qui nettoient quotidiennement les PAV et 3 agents pour le suivi administratif. Elle précise que les 4 déchèteries sont gérées en régie et que les bas de quais sont collectés par le prestataire SIRMET. Les PAV, 3 flux de tri et ordures ménagères, sont eux collectés par la société NICOLLIN. Elle détaille également la collecte des encombrants organisée sur le territoire, la mise à disposition gratuite de composteurs pour les foyers non équipés et la mise à disposition de Points d'Apports Volontaires pour les biodéchets dans certains villages.

Le service assure également l'animation auprès des scolaires avec notamment la visite du centre d'enfouissement.

Une visite pour les vice-présidents est organisée. Si d'autres élus sont intéressés, ils peuvent contacter le service environnement et à partir de 7 personnes inscrites, une visite peut être organisée.

Mme Charlotte FOURCAUD met ensuite en avant l'importance de réfléchir à des leviers d'actions permettant de faire baisser le taux de refus présent dans les flux de tri ainsi qu'au maillage des déchèteries sur le territoire. Une conférence des maires et des réunions de la commission environnement seront dédiées à ces sujets afin de les aborder plus précisément.

M. Jean-Marie GARY revient sur les chiffres en mettant en avant la provision de 70 000 € prévue en plus pour ValOrizon liée au refus de tri qui coûte très cher et la baisse importante du fond de roulement. Ces questions seront également à aborder en commission environnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe Déchets :

- Adopter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Déchets tel que présenté, à savoir :

EXPLOITATION	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 002	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	2 968 969,57	-	2 968 969,57
Recettes ou excédent	2 517 878,00	451 091,57	2 968 969,57

INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 001	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	467 905,61	-	467 905,61
Recettes ou excédent	283 410,00	184 495,61	467 905,61

- Déléguer à la Présidente, pour l'exercice 2026, le pouvoir de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.

c. Budget annexe ZA CCBHAP

M. Jean-Marie GARY présente les zones d'activité à la page 25, il souligne qu'il ne reste plus beaucoup de parcelles disponibles à la vente. Il donne les prix des différents terrains à vendre et indique que des travaux importants sont à prévoir sur la ZA Caillou à Villeréal pour créer l'extension. Sur celle de Monflanquin (ZA Lidon), une grande partie de la superficie de la ZA a été prise pour la création de la plateforme de stockage des gravats.

M. Éric SARRAZI souhaite avoir des informations sur cette plateforme de gravats.

M. Jérôme ROSO souligne que la création de la plateforme découle des consignes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur les déchets inertes, qu'il y avait lieu d'envisager leur revalorisation. Une fois par an, la communauté procèdera au broyat de ces déchets puis ces derniers seront réutilisés pour créer les structures de voirie.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe ZA CCBHAP :

- Adopter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe ZA CCBHAP tel que présenté, à savoir :

FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 002	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	610 309,87	-	610 309,87
Recettes ou excédent	272 504,12	337 805,75	610 309,87

INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 001	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	142 605,50	153 283,99	295 889,49
Recettes ou excédent	295 889,49	-	295 889,49

d. Budget annexe Service Voirie

M. Jean-Marie GARY rappelle à l'assemblée délibérante que ce budget évolue au fur et à mesure des prestations réalisées pour les communes.

M. Jérôme ROSO explique la différence avec l'année passée en rappelant qu'il s'agit d'une année d'élections. Il précise enfin que des devis vont arriver et qu'ils feront l'objet de décisions modificatives de la part du conseil communautaire.

Mme la Présidente propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe Service Voirie :

- Adopter le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Service Voirie tel que présenté, à savoir :

FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 002	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	50 000,08	-	50 000,08
Recettes ou excédent	50 000,00	0,08	50 000,08

INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice	Résultat reporté : 001	CUMUL SECTION
Dépenses ou déficit	67 520,00	-	67 520,00
Recettes ou excédent	67 520,00	-	67 520,00

13-Finances – Budget Principal – Provision pour impayés (délibération n°2026-58)

M. Jean-Marie GARY présente aux conseillers communautaires le changement des consignes de la DGFIP, comportant la nécessité d'inscrire 100 % de la prévision de la provision pour impayés au budget, donc 1 900 €. Les remboursements donneront lieu à des écritures au fur et à mesure.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Constituer sur le budget principal, pour l'année 2026, une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 900 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;
- Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget à l'article 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » (plan de comptes M57 développé) ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

14-Finances – Budget Déchets – Provision pour impayés (délibération n°2026-59)

Mme la Présidente rappelle qu'il a été prévu une provision pour impayés dans le budget Déchets.

Cette provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

M. Jean-Marie GARY indique que la communauté a moins de 5% d'impayés, la somme de 80 000 € peut faire peur mais ce n'est pas la réalité. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) fait régulièrement des relances aux administrés et peut aller jusqu'à faire des saisies sur salaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Constituer une provision pour créances douteuses ;
- Inscrire au budget Déchets de la CCBHAP, sur l'exercice 2026, le montant annuel du risque encouru, soit 80 000 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;
- Autoriser la Présidente à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

15-Finances – Consultation pour l'emprunt Pôle Petite Enfance Cancon et délégation du choix à la Présidente (délibération n°2026-60)

M. Jean-Marie GARY présente le dernier point financier de l'ordre du jour. Il indique que le projet de construction à CANCON nécessite un emprunt pour lequel une consultation auprès des organismes bancaires doit être réalisée. Il présente les éléments de cette consultation :

- Montant : 700 000 €
- Durée maximum : 20 ans
- Taux fixe.

M. Jean-Marie GARY revient sur la possibilité d'emprunter à la Banque des Territoires.

M. Marcel CALMETTE présente la proposition d'emprunt faite par la Banque des Territoires à sa commune avec une durée de remboursement de 25 ans à un taux de 1.9 ou 2 %.

Il est précisé que le taux de la Banque des Territoires est en principe « livret A + 1.3 % » et que le taux obtenu par la commune de Paulhiac résulte d'une indexation bonifiée liée à la rénovation énergétique (Taux du livret A + 0.5%).

Mme Marianick NICAUD partage un point de vigilance concernant la durée du prêt. Des investissements importants seront à refaire avant ce délai de 25 ans, obligeant dans ce cas la collectivité à réinvestir avant la fin de l'emprunt.

Mme la Présidente propose de modifier la durée maximum d'emprunt à 25 ans puis de passer au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Décider de recourir à l'emprunt pour le financement de la construction du Pôle Petite Enfance à Cancon dans les conditions suivantes :
 - o Montant maximum : 700 000 €
 - o Durée maximum : 25 ans
 - o Taux fixe ;
- Déléguer à la Présidente, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le pouvoir de prendre toute décision concernant la réalisation de cet emprunt dans les limites fixées ci-dessus.

16-Administration générale – Désignation à différentes instances (délibérations n°2026-61 à 2026-71)

a. CAO-MAPA

Mme la Présidente rappelle qu'en application de l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, président de la commission, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, étaient membres de la CAO au dernier mandat :

Titulaires	Suppléants
Françoise LABORDE	Patrick LANDAS
Jean-Jacques CAMINADE	Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
Max LEMARCHAND	Jean-Paul DESTIEU
Henri MATTANA	Guy POUEYMIDANETTE
Gilbert SERRES	Jean-Marie GARY

Mme la Présidente fait appel à candidature et indique qu'il lui faut 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants.

Sont candidats :

- Titulaires : Chantal LUCAS, Serge BATAILLE, Jocelyne COLLIANDRE, Françoise LABORDE, Jean-Marie GARY ;
- Suppléants : Bernard GIROU, Gilles QUELENNEC, Laurence ROUCHAUD, Jean-Paul PAPE, Sylvain SENTENACH.

Mme la Présidente propose que les membres de la CAO composent la commission MAPA, commission chargée d'émettre un avis lors des marchés passés en procédure adaptée.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Elire les membres de la CAO comme suit :

Titulaires	Suppléants
Chantal LUCAS	Bernard GIROU
Serge BATAILLE	Gilles QUELENNEC
Jocelyne COLLIANDRE	Laurence ROUCHAUD
Françoise LABORDE	Jean-Paul PAPE
Jean-Marie GARY	Sylvain SENTENACH

- Décider que les membres de la CAO composent la commission MAPA.

b. Commission DSP

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article L1411-5 II a du CGCT, la Commission DSP est composée de la personne habilitée à signer les délégations de service public concernées, président de la commission, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mme la Présidente fait appel à candidature.

Sont candidats :

- Titulaires : Marc-Henri LAISSUS, Jean-Pierre TESTUT, Isabelle ANDRAC, Jean-Paul PAPE, Claudie CADDoux ;
- Suppléants : Jean-Pierre DAUTA, Marie-Christine BICHE, Cécile JORDI, Florence BORDERIE, Laurent BELVES.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Elire les délégués suivants pour la commission DSP :

Titulaires	Suppléants
Marc-Henri LAISSUS	Jean-Pierre DAUTA
Jean-Pierre TESTUT	Marie-Christine BICHE
Isabelle ANDRAC	Cécile JORDI
Jean Paul PAPE	Florence BORDERIE
Claudie CADDoux	Laurent BELVES

c. Valorizon

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP est membre du syndicat Valorizon et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 2 délégués titulaires.

Elle propose que M. Éric SARRAZI et elle-même siègent à Valorizon.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Elire M. Éric SARRAZI et Mme Elisabeth PICHARD pour représenter la CCBHAP au syndicat Valorizon.

d. Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Cœur de Bastides

Mme la Présidente rappelle que la composition du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Cœur de Bastides est fixée par les statuts adoptés le 07/12/2023 comme suit :

- Un collège des membres actifs composé de 10 à 20 bénévoles et professionnels,
- Un collège des membres de droit composé de 8 élus désignés par le conseil communautaire.

Il est précisé, dans les statuts, qu'une représentation équilibrée du territoire doit être recherchée.

Mme la Présidente propose que l'une des personnes désignées soit un des vice-présidents en charge du Tourisme. Elle rappelle que traditionnellement, il y avait un représentant de chacun des 4 bourg centres puis elle fait appel à candidature :

Les candidats sont les suivants :

Mme Elisabeth PICHARD, M. Didier LAMBERT, M. Jérôme BUIL, M. Gilles QUELENNEC, M. Adrien TEYSSEDOU, M. Aimé BERTHOLOM, Mme Laurence ZUCCELLI et Mme Blandine BELLEAU.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Désigner les 8 personnes suivantes pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Cœur de Bastides dans le collège des membres de droit : Mme Elisabeth PICHARD, M. Didier LAMBERT, M. Jérôme BUIL, M. Gilles QUELENNEC, M. Adrien TEYSSEDOU, M. Aimé BERTHOLOM, Mme Laurence ZUCCELLI, Mme Blandine BELLEAU ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

e. Syndicat Lot et Garonne Numérique

Mme la Présidente demande à M. Guy POUUEYDANETTE de présenter ce point. Ce dernier souligne que la communication évolue très vite et que le numérique aussi. Il souhaite partager cette candidature avec Marcel CALMETTE et indique qu'il peut y avoir d'autres candidatures.

M. Marcel CALMETTE précise que suite à l'élection, un échange avec M. Guy POUUEYDANETTE a eu lieu sur leur travail et leurs relations passées. M. Marcel CALMETTE propose de travailler en étroit lien avec M. Guy POUUEYDANETTE et de lui donner tous les contacts de façon à travailler pour le bien des habitants du territoire.

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP est membre du syndicat mixte Lot et Garonne Numérique et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Mme la Présidente propose M. Guy POUUEYDANETTE, délégué titulaire et M. Marcel CALMETTE, délégué suppléant.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Elire M. Guy POUUEYDANETTE, délégué titulaire et M. Marcel CALMETTE, délégué suppléant pour représenter la CCBHAP au Syndicat Lot et Garonne Numérique.

f. SMAV Lot

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP est membre du SMAV Lot et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir :

- Thème 1 – Territoire de projets et de financement :
 - o Comité syndical : 6 titulaires et 6 suppléants,

- Groupe d'Action Locale : 1 titulaire et 1 suppléant,
- Action Collective de Proximité : 1 titulaire,
- Contrat d'Objectif Territorial : 1 titulaire,
- Thème 2 – Grand Cycle de l'Eau :
 - Comité syndical : 3 titulaires et 3 suppléants à répartir sur 3 secteurs géographiques (Lède, Affluent du Lot, Lémance) ;
 - Commissions géographiques : 1 titulaire et 1 suppléant par commune concernée
 - Commission Lède : Beaugas, Boudy de Beauregard, Cancon, Castelnaud de Gratecambe, Dévillac, Gavaudun, La Sauvetat sur Lède, Lacaussade, Laussou, Lougratte, Monflanquin, Monségur, Montagnac sur Lède, Pailloles, Paulhiac, Saint Aubin, Salles, Saint Eutrope de Born, Savignac sur Leyze ;
 - Commission Affluent du Lot : Monségur ;
 - Commission Lémance : Gavaudun, Salles.

Mme la Présidente fait appel à candidature.

Sont candidats, après avoir exposé leurs motivations :

Thème 1 – Territoire de projets et de financement :

- Comité syndical :

Titulaires	Suppléants
Elisabeth PICHARD	Adrien TEYSSÉDOU
Jean-Marie GARY	Flora KOWALIK
Gilles QUELENNEC	Lisane DE JONGE
Laurence ROUCHAUD	Emilie TORNIER
Eric SARRAZI	Patrick MOUILLAC
Didier LAMBERT	Marie-Christine BICHE

- Groupe d'Action Locale :
 - Titulaire : Jean-Marie GARY,
 - Suppléant : Laurence ROUCHAUD,
- Action Collective de Proximité : Gilles QUELENNEC
- Contrat d'Objectif Territorial : Elisabeth PICHARD.
- Thème 2 – Grand Cycle de l'Eau :
 - Comité syndical :
 - Titulaires : Jocelyne COLLIANDRE (Lède), Cécile JORDI (Affluent du Lot), Adrien TEYSSÉDOU (Lémance),
 - Suppléants : Jean-Jacques ROUX (Lède), Guy POUEYMIDANETTE (Affluent du Lot), Janik CAZETTE (Lémance),
 - Commissions géographiques :
 - Commission Lède :

BEAUGAS	ROUX	Jean-Jacques	BAUWENS	Magda
BOUDY DE BEAUREGARD	PINCHON	Jacky	LAZARE	Dimitri
CANCON	KOWALIK	Flora	SCOUARNEC	Didier
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	ESCAMILLA	Bruno	GODARD	Martine
DEVILLAC	POURCHOT	Julien	ARBETE	Charline
GAVAUDUN	MONMEJEAN	Joël	DUPONT	Christophe
LA SAUVETAT SUR LEDE	LOUIS	Christelle	BONIS	Alexandre
LACAUSSADE	JAYANT	Patrick	BAYSSIERES	Alexandre
LAUSSOU	NEVEUX-WATINE	Agathe	BOUYSSONNIE	Pascal
LOUGRATTE	ZUCHELLI	Laurence	PAILLE	Sébastien
MONFLANQUIN	VAN SANTE	Sandrine	KEMPEN	Isabelle
MONTAGNAC SUR LEDE	PAVARD	Pascal	CHAMBOU	Francis
PAULHIAC	ROULEAU	Juliette	CHAUDERLIER	Alexandre
SAINT AUBIN	POUEYMIDANETTE	Guy	HARANG	Patrice
SALLES	RABOT-VACCARI	Sylvie	WHITE	Theresa
SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE	Jocelyne	AUZERAL	Jérémie
SAVIGNAC SUR LEYZE	BELLANGER	Sébastien	LAMBILOTTE	Carole
PAILLOLES	VERGNE	Didier	BELLEAU	Blandine
MONSEGUR	BAILLES	Jérémy	TEYSSÉDOU	Florent

- Commission Affluent du Lot :

MONSEGUR : BAILLES JérémY (titulaire), TEYSSEDOU Florent (suppléant),

- Commission Lémance :

GAVAUDUN : SAINTIGNY Marie-José (titulaire), TESSIER Laurette (suppléante),

SALLES : RABOT-VACCARI Sylvie (titulaire), WHITE Theresa (suppléante).

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- D'élire les représentants de la CCBHAP au sein du SMAV Lot comme présenté à la candidature.

g. Syndicat Mixte du Dropt Amont

Mme la Présidente donne lecture de ce point et rappelle que la CCBHAP est membre du syndicat mixte Dropt Amont par représentation / substitution de ses communes membres.

A ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune du bassin versant.

Mme la Présidente demande si l'assemblée a des questions à poser sur ce syndicat.

L'assemblée ne présente aucune question.

Elle présente la collecte des désignations effectuée auprès des communes.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Procéder à l'élection comme suit :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BOURNEL	PAROLI Denis	VENDEVILLE Linda
CAHUZAC	BATANERO Grégory	TEILLET-DEVIC Chantal
CANCON	LANDAT Nadine	PERIN Lilian
CASTILLONNES	BURLEY Justine	BUIL Jérôme
CAVARC	DELPECH Laurent	DESCHAMPS Laurent
DEVILLAC	MOUILLAC Patrick	BEAUDUIN Paul
DOUDRAC	MANDAVY Joel	LASSERRE Martial
DOUZAINS	DECROIX Eric	MARIAN Céline
FERRENSAC	DUMAINE Yannick	LEFEBVRE Tom
LALANDUSSE	LEGAL Ludovic	DIEUDONNE Théo
LOUGRATTE	PAILLE Frédéric	GISLAIS Gaëtan
MAZIERES NARESSE	ALPAGO Bernard	PAPE Jean-Paul
MONBAHUS	BARREAU Yves	SAVRY Margot
MONTAURIOL	SCHIRMER Alain	MENEZ Gaelle
MONTAUT	DUMORA Gérard	AUROUX Laurent
MONVIEL	DANDY Pascal	AUCHE Monique
PARRANQUET	GOUYOU Alain	CHAUMOND Mickaël
RAYET	TRIAYRE Thierry	LARPE Magali
RIVES	CHEMIN Jean-Baptiste	GAUTHIER Romain

h. Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP est membre du syndicat des Vallées du Tolzac par représentation / substitution de ses communes membres.

A ce titre, elle dispose de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Mme la Présidente rappelle que le précédent conseil communautaire avait décidé que la représentativité soit proportionnelle à la surface de la commune dans le bassin versant du Tolzac.

Ceci donne la représentation suivante :

- Moulinet : 1 titulaire et 1 suppléant
- Monviel : 1 titulaire et 1 suppléant
- Monbahun : 1 titulaire
- Beaugas : 1 titulaire
- Cancon : 1 suppléant
- St Maurice de Lestapel : 1 suppléant.

Sont candidats :

Titulaires		Suppléants	
Moulinet	MOULINIE David	Moulinet	POLETO Vincent
Monviel	DANDY Pascal	Monviel	AUCHE Monique
Monbahun	MOINET Pierre	Cancon	PRIOD Jean-Paul
Beaugas	ROUX Jean-Jacques	St Maurice de Lestapel	BICHE Marie-Christine

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- D'élire les représentants de la CCBHAP au sein du Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac comme présenté à la candidature.

i. Eau 47

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP est membre d'Eau 47 et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 44 délégués titulaires et 44 suppléants.

Mme la Présidente indique que la désignation par les communes a été réalisée et demande si tout le monde est d'accord avec le tableau qui a été distribué, à savoir :

BEUGAS	Titulaire	PAYERAS	Brigitte
	Suppléant	LALURIE	Edith
BOUDY DE BEAUREGARD	Titulaire	NEYPOUX	Patricia
	Suppléant	ALBIGET	Frédéric
BOURNEL	Titulaire	VALADIER	Jean-Claude
	Suppléant	VENDEVILLE	Linda
CAHUZAC	Titulaire	GERION	Nicole
	Suppléant	CHARBONNIER	Frédérique
CANCON	Titulaire	GIROU	Bernard
	Suppléant	PICHARD	Elisabeth
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	Titulaire	HUELLE	Philippe
	Suppléant	COUIGNAL	Michel
CASTILLONNÈS	Titulaire	ROUCHAUD	Laurence
	Suppléant	BAZZOLI-SAEZ	Caroline
CAVARC	Titulaire	PINOTEAU	Claudine
	Suppléant	JORDANA	Laetitia
DÉVILLAC	Titulaire	PAUTRAT	Jocelyne
	Suppléant	DOSTE	Albert
DOUDRAC	Titulaire	ERNOUT	Julien
	Suppléant	BERTRAND	Jacques
DOUZAINS	Titulaire	THIERRY	Philippe
	Suppléant	GUIGNARD	Dominique
FERRENSAC	Titulaire	VEYSSI	Brigitte
	Suppléant	MARTIN	Sophie
GAVAUDUN	Titulaire	DUPONT	Christophe
	Suppléant	MONMEJEAN	Joël
LACAUSSADE	Titulaire	BAYSSIERES	Alexandre
	Suppléant	BENMOUFFOK	Franck
LALANDUSSE	Titulaire	BOUCHERON	Alain
	Suppléant	LEGAL	Ludovic
LAUSSOU	Titulaire	AUDIBERT	René
	Suppléant	MOREAU	Jean-Luc
LOUGRATTE	Titulaire	PAILLE	Sébastien
	Suppléant	DALLEAU	Chrystophe

MAZIÈRES NARESSE	Titulaire	BOUYOU	Danièle
	Suppléant	JAFFRENOU	Stéphanie
MONBAHUS	Titulaire	CADDOUX	Claudie
	Suppléant	GRIZOU	Roselyne
MONFLANQUIN	Titulaire	FAUCHEUX	Régis
	Titulaire	FAUCHE	Daniel
	Suppléant	KEMPEN	Isabelle
	Suppléant	LAMBERT	Didier
MONSÉGUR	Titulaire	MACHET	Fabienne
	Suppléant	PRADELLES	Micheline
MONTAGNAC S/LÉDE	Titulaire	MELIS	Stéphan
	Suppléant	MEUNIE	Didier
MONTAURIOL	Titulaire	FAIVRE	Laurent
	Suppléant	DE ALMEIDA	Catherine
MONTAUT	Titulaire	CZAPLA	Xavier
	Suppléant	DOSE	Elisabeth
MONVIEL	Titulaire	DANDY	Pascal
	Suppléant	AUCHE	Monique
MOULINET	Titulaire	FURLAN	Annie
	Suppléant	VERDIER	Martine
PAILLOLES	Titulaire	BELLEAU	Blandine
	Suppléant	GALINO	Jean-Noël
PARRANQUET	Titulaire	VAN CAUTER	Manoel
	Suppléant	DELMON	Joël
PAULHIAC	Titulaire	CALMETTE	Marcel
	Suppléant	BOUDET	Pascal
RAYET	Titulaire	TRIAYRE	Thierry
	Suppléant	MARTY	Jérôme
RIVES	Titulaire	VERGNIAUD	Alain
	Suppléant	MOLINIE	Cédric
SAINT AUBIN	Titulaire	MESSI	Jean-Michel
	Suppléant	POURSEL	Marion
ST ÉTIENNE DE VILLERÉAL	Titulaire	FREJAFON	Sophie
	Suppléant	BENNE	Serge

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- D'élire les représentants de la CCBHAP au sein du Syndicat Eau 47 comme présenté à la candidature.

j. Mission Locale

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP adhère à la Mission Locale Arrondissement Villeneuve sur Lot et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Elle fait appel à candidature.

Titulaires : M. Adrien TEYSSEDOU et Mme Pascale RAMPILLOU

Suppléants : Mme Isabelle ANDRAC et M. Jocelyn DURIBREU

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- D'élire pour représenter la CCBHAP à la Mission Local Arrondissement Villeneuve sur Lot les élus suivants :
 - o Titulaires : M. Adrien TEYSSEDOU et Mme Pascale RAMPILLOU
 - o Suppléants : Mme Isabelle ANDRAC et M. Jocelyn DURIBREU.

k. CNAS

Mme la Présidente rappelle que la CCBHAP adhère au CNAS et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Elle fait appel à candidature.

Mme Pascale RAMPILLOU se présente comme titulaire et M. Jean-Pierre TESTUT comme suppléant.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Désigner les personnes suivantes pour représenter la CCBHAP au CNAS :
 - o Titulaire : Pascale RAMPILLOU,
 - o Suppléants : Jean-Pierre TESTUT.

17-RH – Recrutement d'agents contractuels de droit public de remplacement (délibération n°2026-72)

Mme la Président rappelle qu'au regard des besoins du service, le remplacement rapide de fonctionnaires ou de contractuels de droit public indisponibles peut s'avérer nécessaire.

Mme la Présidente présente les points de cette délibération puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Autoriser la Présidente pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public) ;
- Charger la Présidente de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé ;

- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- Autoriser la Présidente à effectuer tout acte en conséquence.

18-RH – Recrutement d’agents contractuels pour accroissement temporaire d’activité (délibération n°2026-73)

Mme la Présidente présente le fait qu’il est nécessaire de pouvoir recruter du personnel pour accroissement temporaire d’activité pour différents services :

- Le renfort des équipes voirie : 1 poste
- Le renfort des équipes environnement : 1 poste
- Le renfort des équipes ALP/ALSH : 2 postes
- Le renfort des équipes EAJE : 2 postes

Sur le rapport de Mme la Présidente,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l’UNANIMITE de :

- Décider du recrutement direct d’agents contractuels de droit public pour une période de 12 mois sur une période de 18 mois.
Ces emplois sont équivalents à la catégorie C et correspondront aux grades d’adjoint technique, adjoint d’animation et agent social, pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures à 35 heures.
La rémunération de l’agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Charger la Présidente du recrutement de l’agent et l’habiliter à ce titre à conclure un contrat d’engagement ;
- Décider que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d’engagement dans les limites fixées par l’article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient ;
- Autoriser la Présidente à effectuer tout acte en conséquence.

19-RH – Recrutement d’agents contractuels pour accroissement saisonnier d’activité (délibération n°2026-74)

Mme la Présidente rappelle qu’il est nécessaire de pouvoir recruter du personnel pour accroissement saisonnier d’activité pour :

- L’animation sur les structures ALSH durant les vacances scolaires et aux ALP durant les semaines scolaires : 4 postes
- L’entretien sur les structures ALSH durant les vacances scolaires : 2 postes
- Le nettoyage des points d’apport de déchets ménagers et le soutien des gardiens de déchèterie en cas d’affluence : 1 poste.

Elle présente rapidement les points que comporte cette délibération puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Décider du recrutement direct d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois sur une période de 12 mois.
Ces emplois sont équivalents à la catégorie C et correspondront aux grades d'adjoint technique et adjoint d'animation, pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures à 35 heures.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Charger la Présidente du recrutement de l'agent et l'habiliter à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;
- Décider que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient ;
- Autoriser la Présidente à effectuer tout acte en conséquence.

20-RH – Information sur le CST et les représentants élus

Mme la Présidente donne lecture de ce point et rappelle qu'un CST est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

La CCBHAP est donc concernée et a son propre comité social territorial (depuis 2009) composé de deux collèges avec 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants dans chaque collège :

- Les représentants du personnel, élus tous les 4 ans par l'ensemble des agents de la CCBHAP ;
- Les représentants de la collectivité, nommés par la présidence de la CCBHAP à chaque renouvellement de mandat.

Elle indique que le CST se réunit au minimum deux fois dans l'année, plus une séance portant sur les questions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Mme la Présidente indique que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le CST est un organe qui a pour mission générale d'être consulté à propos de l'organisation et du fonctionnement des services publics locaux et des questions relatives à l'hygiène et la sécurité.

Il s'agit en conséquence d'un organe consultatif et non d'un organe de prise de décisions. Il émet des avis ainsi que des propositions et des recommandations ne liant pas l'autorité territoriale qui prend la décision finale. Mais l'absence de consultation du CST entache d'illégalité les décisions prises par l'autorité territoriale sauf s'il y a eu impossibilité de mise en place ou de réunion du CST.

Mme la Présidente précise qu'elle est titulaire de droit du CST et qu'elle doit désigner 3 titulaires et 4 suppléants.

Elle indique avoir pensé à M. Jean-Marie GARY, titulaire, M. Gilles QUELENNEC, titulaire et Mme Pascale RAMPILLOU, suppléante.

Elle poursuit et fait appel à candidature pour 1 titulaire et 3 suppléants.

M. Jean-Paul PAPE se propose comme représentant titulaire, Mme Agnès COUDERC, M. Adrien TEYSSÉDOU et M. Guy POUYEMIDANETTE comme représentants suppléants.

Mme la Présidente prend note de ces candidatures et prendra un arrêté de nomination en conséquence.

21-Enfance – Demande de subvention GMR (MSA) pour le renouvellement d'équipement des ALSH (délibération n°2026-75)

Mme Laurence ROUCHAUD explique qu'il s'agit d'une demande de subvention auprès du dispositif « Grandir en Milieu Rural » porté par la MSA pour renouveler du matériel dans les ALSH. Il est en effet prévu l'acquisition de tables, de chaises et de matériel informatique, pour un montant prévisionnel de 2 441,47 € TTC.

Il est proposé de solliciter la MSA pour une demande de subvention à hauteur de 40% du projet, dans le cadre du dispositif GMR.

Mme la Présidente rappelle que ce dispositif récent est utile et sollicité fréquemment par la CCBHAP.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Solliciter une subvention auprès de la MSA à hauteur de 40% du projet cité ci-dessus ;
- Charger la Présidente d'en effectuer la démarche et l'autoriser à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

22-Petite Enfance – Demande de subvention GMR (MSA) pour le renouvellement d'équipement et la remise aux normes des crèches (délibération n°2026-76)

Mme la Présidente explique que, dans le cadre du renouvellement de matériel pour les EAJE ainsi que la poursuite de la remise aux normes, il est prévu l'achat de mobilier (chaises, transats, etc.), l'acquisition d'une chambre froide et d'un sèche-linge, l'installation d'anti-pince doigts, etc. pour un montant prévisionnel de 10 649.94 € TTC.

Il est proposé de solliciter la MSA pour une demande de subvention à hauteur de 40% du projet, dans le cadre du dispositif GMR.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Solliciter une subvention auprès de la MSA à hauteur de 40% du projet cité ci-dessus ;
- Charger la Présidente d'en effectuer la démarche et l'autoriser à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

23-Décisions prises sur délégation

Mme la Présidente présente les décisions prises sur délégations, portant uniquement sur les décisions prises dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour ce conseil.

24-Questions diverses

Mme la Présidente indique que la finalisation du nouvel annuaire des maires est en cours avec les horaires d'ouverture des mairies et le numéro de portable de tous les maires.

Elle demande l'autorisation de diffusion de cet annuaire à toutes les communes.

M. Jean-Marc LUCAS donne le numéro de portable qui doit être diffusé.

Mme la Présidente indique avoir eu une demande pour commencer les conseils plus tôt. Elle demande à l'assemblée si 20h00 au lieu de 20h30 est préférable.

M. Jean-Pierre TESTUT indique poser à nouveau la question des horaires car certaines communautés de communes ont des horaires tout à fait différents pour leur conseil comme 18h30.

Il poursuit en indiquant que les réunions finissent trop tard. Il souhaite également que les conseils puissent tourner sur les 4 cantons à condition que cela ne bouleverse pas les administratifs dans la préparation du conseil.

Mme la Présidente indique que l'organisation tournante pour les conseils est compliquée du fait que le personnel administratif serait mobilisé beaucoup plus longtemps dans les préparatifs. Elle souligne le côté pratique d'organiser le conseil à proximité immédiate des bureaux si le personnel a besoin d'imprimer un document au dernier moment.

Mme la Présidente précise qu'elle s'engage à commencer les conseils à l'heure sans quart d'heure supplémentaire.

Elle souligne que le conseil de ce jour est long mais qu'il est important d'avoir pris le temps nécessaire pour la présentation du budget et des services.

Mme la Présidente indique que c'est au conseil communautaire de se prononcer sur les horaires de tenue des conseils communautaires.

Mme la Présidente demande qui ne peut pas être là à 20h00.

A la majorité, l'horaire retenu est 20h30.

Mme la Présidente indique qu'une conférence des maires aura lieu le 19 mai à 20h30 à St Eutrope de Born sur le service voirie et le 25 juin sur l'environnement.

Elle indique qu'une rencontre avec l'inspecteur d'académie est organisée le mardi 26 mai à 18h00 pour les communes qui ont des écoles à la salle des fêtes de Monflanquin.

Mme la Présidente fait part de sa volonté d'aller à la rencontre des conseils municipaux et dit que les maires peuvent la solliciter.

Mme Marianick NICAUD rappelle que les communes doivent transmettre au SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne leurs candidatures pour la représentation à ce syndicat.

M. Gilles QUELENNEC informe l'assemblée que VILLERREAL représentera la Nouvelle Aquitaine au concours du plus beau marché de France. Il précise les modalités de vote qui est ouvert jusqu'au 27 mai 2026.

<https://www.tf1info.fr/votre-plus-beau-marche/>

Il précise que l'on peut voter 10 fois de suite et par jour. Il remercie l'assemblée pour son soutien.

Mme Françoise LABORDE demande le coût du vote.

Mme Françoise LABORDE précise que le CDG47 vient à MONFLANQUIN pour présenter aux élus et à leurs secrétaires tous les services du CDG, cette rencontre aura lieu le 11 mai 2026 à 18h30.

Elle souhaite savoir si des recrutements d'alternants seront faits cette année à la communauté.

Mme Cathy ROSIER indique avoir eu une demande en début d'année pour une alternance en petite enfance et indique avoir obtenu les crédits pour cette alternance.

Mme Françoise LABORDE précise que la demande concerne le service environnement pour un habitant de Paulhiac.

Mme Cathy ROSIER indique que depuis 3 ans, la communauté obtient le crédit pour une seule alternance par an.

Mme Marianick NICAUD précise que l'OT a préparé sa saison et a mis à disposition ses catalogues, autocollants à mettre sur la porte de la mairie avec un QR Code pour que les personnes qui passent par la mairie quand elle est fermée puissent télécharger le programme.

Mme la Présidente donne la date du prochain conseil qui aura lieu le 4 juin 2026.

Fin du conseil à 23h48.

incroyable
TERRITOIRE



Incroyable Repreneurs

Un parcours inédit dédié à la transmission – reprise d'entreprises.

21/04/2026



Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de Communes

INTRODUCTION

**CÉDER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN
36H AU CŒUR DE LA VALLÉE DU LOT !**

CONTEXTE



La transmission d'entreprises en France



37 000 cessions-transmissions d'entreprises ont été enregistrées en 2024 en France

Source : la Direction Générale des Entreprises



Sur la base des intentions des dirigeants et des départs à la retraite à venir, 400 000 et 700 000 entreprises à céder d'ici les dix prochaines années. Source : CCI



Délai de cession longs : 12 à 24 mois pour les commerces fragiles / mal préparés
La préparation fait gagner 30 à 50 % de temps (Bilans clairs, prix réaliste = vente plus rapide)

La transmission d'entreprises dans le Lot-et-Garonne



En 2025, ce sont près de 280 sociétés, majoritairement des commerces, qui sont à la recherche d'un repreneur dans le Lot-et-Garonne. Source : la dépêche et l'Ordre des experts-comptables



D'ici 2035, des milliers d'entreprises du Lot-et-Garonne devront changer de main, un tiers des patrons des TPE du Lot-et-Garonne ont aujourd'hui plus de 55 ans » Source : Ordre des experts-comptables



Le commerce de proximité est le secteur le plus fréquent pour les cessions ou reprises d'affaires dans le département, notamment les commerces alimentaires et restaurants.

Un écosystème déjà très actif sur le sujet, facteur clé de succès de notre programme !

LE PROGRAMME



Les objectifs

Nous souhaitons faciliter la reprise transmission par un programme de « communication-action » qui impliquera de façon ludique et originale tous les acteurs de l'entrepreneuriat. Nous viserons à augmenter le taux de concrétisation en proposant une méthodologie innovante, afin de former les meilleurs « couples » cédants-repreneurs. Nous chercherons enfin à lever les freins majeurs à la reprise, le financement et la formation, en remettant des prix aux meilleurs couples.



Connecter les entrepreneurs : en associant tous les acteurs qui accompagnent au quotidien les créateurs d'entreprise que nous couplerons à une campagne de communication régionale.



Mettre en lumière des commerçants locaux : cette opération servira à mettre en avant les commerçants du territoire, les compétences et le savoir-faire qui ne demandent qu'à être transmis.



Accélérer des projets de transmission : permettre à des couples cédant-repreneur de tester leur compatibilité et d'évaluer le projet de transmission.



Créer un contexte favorable : l'entreprise du cédant est un peu comme un membre de sa famille. Nous créerons des conditions de rencontre ludiques pour favoriser la rencontre de l'humain autant que du projet.



Faire germer de nouvelles idées/entreprises : le programme propose de réinventer les entreprises à céder en les adaptant aux nouvelles réalités du marché.

4 phases

1

Réunion de lancement

avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et de l'attractivité

Lancement de la **campagne de communication** cédants jusqu'au 21 mai

Identification en off des premiers cédants

2

Avant-première et Conférence de presse

Avant-première et diffusion des vidéos cédants lors d'une soirée avec les partenaires, la presse et les cédants

3

Phase de promotion

Recherche des repreneurs via une campagne média et les partenaires locaux

4

Phase de réalisation

Challenge de 36h : grand temps fort du programme

22 et 23 septembre

Cédants et repreneurs travaillent sur la cession de l'entreprise accompagnés d'experts locaux

Les participants

Le concours s'articule en :

3 demi-journées qui se décomposent en **4 phases** durant lesquelles les participants vont travailler la cession et la reprise.

Il ne s'agit pas d'un salon d'entreprise mais d'un **véritable programme d'accélération** durant lequel les participants enrichissent leurs projets accompagnés par des experts et professionnels du territoire.

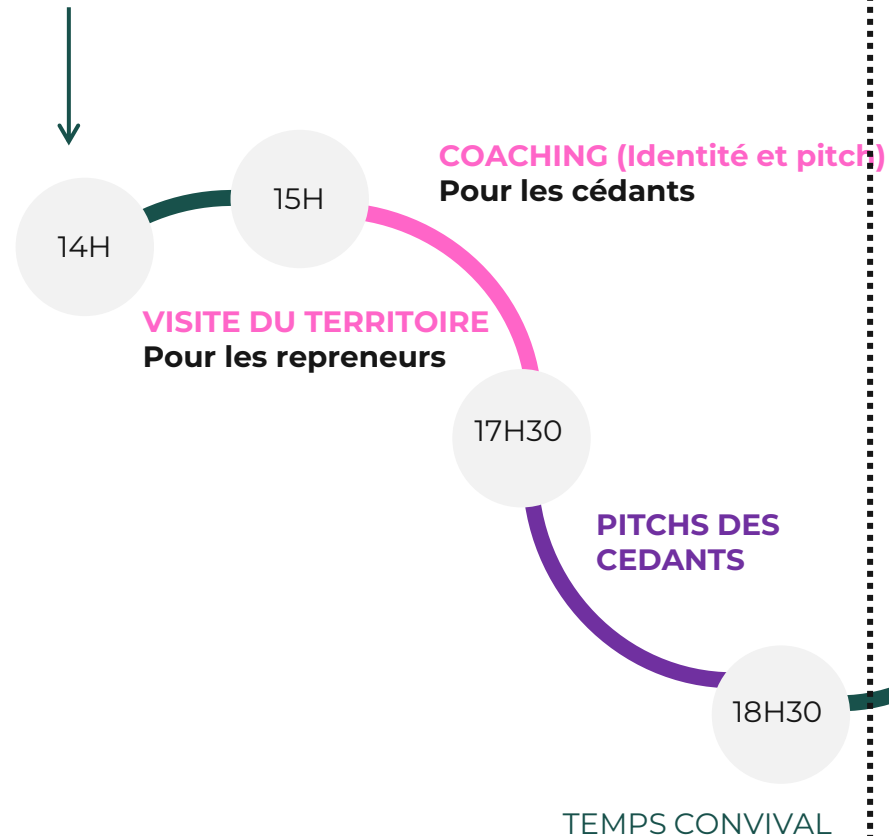
10 cédants

Les 36h se concluent par un jury composé des élus et partenaires.

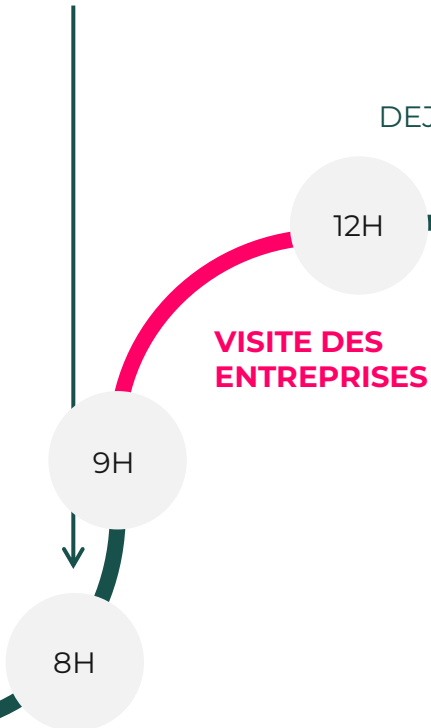


Le programme

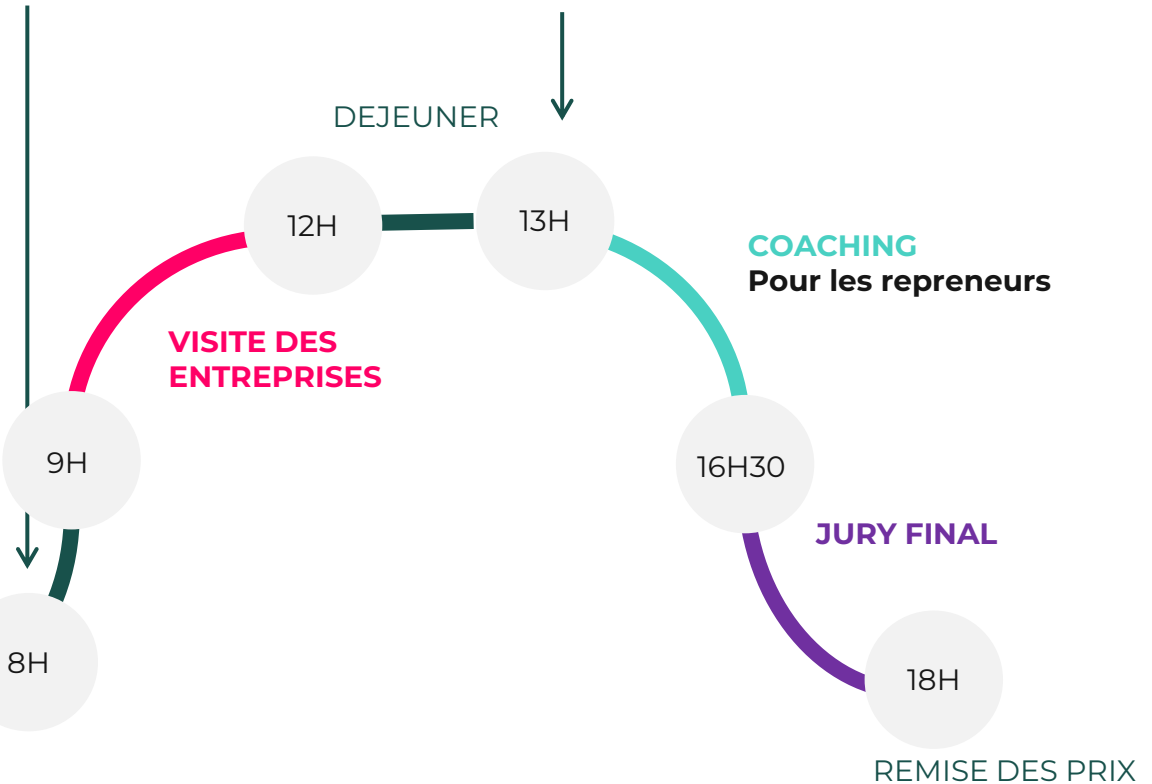
14h - Accueil café
14h30 - Lancement
14h45 - Présentation des participants
15h - Constitution des groupes



8h - Accueil café
8h30 - Programme de la journée
9h - Visite des entreprises



13h - Lancement
13H15 - Point coaches & Installation des équipes
15h - vidéo du prix du public



RECHERCHE CEDANTS



10 cédants à identifier

Une campagne de recrutement démarre dès aujourd'hui afin d'identifier des cédants de toute la Vallée du Lot.



Et si vous repreniez une activité au Cœur de la Lozère ?

Doryann Super Coffee Shop

Un emplacement idéal en centre-ville sur le boulevard du Souleyran
Un cadre unique et personnalisé

Activité : Restauration de type rapide (Code APE 5610C)

Description : L'établissement offre des produits faits maison et locaux (œufs de fermier, pains bagels, thé et pâtisseries maison) : Bubble Waffles sucrées et salées, Bubble Tea, Snacking frais (bagels, hot-dogs), Boissons maison (chocolats chauds, thé Chai, milkshakes, smoothies)

Historique et contexte : Le commerce, ouvert le 30 mars 2019, est un projet de couple inspiré par le Coffee Shop et le Hard Rock Café. Il propose une ambiance conviviale pour tous, avec un thème Super Héros (Marvel et DC Comics) dans la déco et les recettes. La spécialité, la bubble waffle maison, est disponible en version sucrée ou salée avec des produits frais.

Tout est fait minute, les pains sont faits par un compagnon boulanger, et le service est assuré de 10H30 à 18H30, 7 jours sur 7, dans une ambiance musicale variée.

Cible et marché : jeunes, familles, femmes enceintes, groupes d'anciens, entreprises et administrations.
Concept adaptable en franchise, idéal pour villes moyennes.

Chiffres clés : Le chiffre d'affaires depuis 6 ans varie entre 99 000 et 130 000 euros. Le magasin fonctionne aisément avec un gérant et une employée, voire un apprenti.

Modalité de cession : Sans conditions particulières.

Opportunités pour le repreneur :
Un concept original, déco et produits maison.
Avec quelques aménagements, le lieu séduit locaux et touristes.
Ouvert aux événements : concerts, soirées, stages, repas et anniversaires.
Clientèle fidèle et variée.

INSCRIVEZ-VOUS pour CONSTRUIRE avec nos partenaires VOTRE PROJET DE REPRISE

RENDEZ-VOUS à Mende

3 raisons de reprendre cette activité :

- Emplacement idéal,
- Concept novateur sans concurrence.
- Un lieu moderne et vintage, attirant tous les publics.

Besoin d'un renseignement sur le programme ?

Communauté de Communes Cœur de Lozère
Céline JANVIER
developpement@coeurdelozere.fr
07-87-61-76-79

INCROYABLE TERRITOIRE
Anthony PUPPO
anthony.puppo@incroyable-territoire.com
06-21-53-77-45

MON INCROYABLE REPRENEUR

Découvrez les vidéos de notre 1^{ère} édition à Mende





incroyable **TERRITOIRE**

Libérer les énergies locales

Arnaud PERREL

06 45 48 20 78

Arnaud.perrel@incroyable-territoire.com

www.incroyable-territoire.com

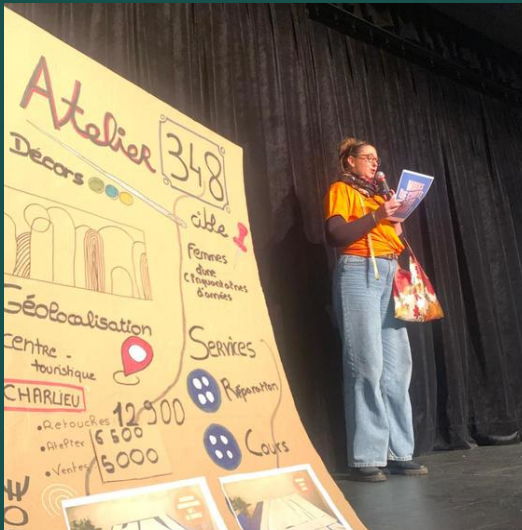


Ce document a été pensé pour une consultation sur écran afin de limiter l'impact environnemental lié à l'impression. Si toutefois une impression s'avère nécessaire, merci d'imprimer ce document en noir & blanc, en recto-verso avec 2 slides par page.

ANNEXES









Ils parlent de nous

+ de 150

Articles dans la presse locale par an

CHAUMONT CHERCHE À REDYNAMISER SES BOUTIQUES EN CENTRE-VILLE

L'agglomération de Haute-Marne a été la première en France à bénéficier du concours de création d'entreprise « Mon Centre-ville a un incroyable commerce ». Avec pour objectif d'installer durablement des commerçants indépendants et accélérer la redynamisation du centre-ville.

Venez tester votre projet de commerce en d'artemont. Nous allons vous faire passer un mois en centre-ville. C'est la promesse faite aux porteurs de projets qui participent à ce concours, créé en 2018, par le cabinet de conseil Axilla, en partenariat avec Le Bon Coin, et dédié aux villes de moins de 10 000 habitants. Le premier pour la première fois à Chaumont (52), en novembre 2018. L'objectif ? Faire le commerce et l'artisanat, principalement les activités indépendantes, au cœur du développement économique local.

Le concept est original, comme l'explique Zora Ribault, du service commercial de l'agglomération : « Chaque porteur de projet dispose de trente-six heures durant lesquelles il présente son projet à une équipe qui l'aide à affiner la présentation. Puis vient la restitution auprès d'un jury pour l'attribution des parts et la mise en œuvre des baux ». Un programme qui favorise donc la rencontre entre ceux qui ont envie d'entreprendre et les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux commerciaux, vacants et construits. Pour l'année 2024, pour les futurs entrepreneurs, consiste à tester son idée en centre-ville en bénéficiant d'une multitude d'appuis : des conseils d'experts (comptables, experts-comptables, banques, commerçants locaux, artisans, chandeliers, etc.), des locaux vacants à louer gratuitement, la possibilité d'acquiescer à la location pour la 1^{re} année, des commerces en centre-ville et dans la périphérie pour échanger avec eux. C'est la municipalité de Chaumont qui gère l'opération.

Créer le lien, à travers cette action, autour du commerce en centre-ville, aura permis de fédérer les principaux acteurs du commerce local, les chandeliers, commerçants et l'artisanat des commerçants, sans oublier les propriétaires des locaux commerciaux qui ont, eux aussi, contribué au succès de l'opération. Les apprentis entrepreneurs ont pu travailler sur leurs projets dans les locaux commerciaux vacants, mis gratuitement à disposition de leurs propriétaires. Les baux ont également permis leur installation en recevant des visites à partir desquelles ont été créées des vitrines communes aux vitrines des magasins voisins.

13 % DE LOCALS COMMERCIAUX

Cette année, 13 % de locaux commerciaux de Chaumont s'inscrivent dans le concours commercial. Ce sont les locaux de 13 % de locaux commerciaux.

LA SITUATION DU COMMERCE À CHAUMONT

- Le taux de vacance moyen en centre-ville est de 10 % (contre 15 % dans le reste de la ville).
- Le taux de vacance moyen en centre-ville est de 10 % (contre 15 % dans le reste de la ville).
- Le taux de vacance moyen en centre-ville est de 10 % (contre 15 % dans le reste de la ville).

Cambrai : le concours MCVAIC est officiellement ouvert



11 juin 2024 à 7h07min



Les résultats du concours seront connus début juillet. Le concours "mon centre ville a un incroyable commerce" est officiellement lancé. Il s'agit de la deuxième édition, dont l'aboutissement aura lieu les 1er et 2 juillet. Albert Delermetz, adjoint délégué au commerce et à l'artisanat de Cambrai, et Anthony Puppo de l'agence conseil Axilla, entourés des partenaires du projet, ont annoncé le lancement des inscriptions au concours MCVAIC (mon centre ville a un incroyable commerce).

Morlaix a un incroyable commerce



Les 27 et 28 septembre, Morlaix va participer au programme Mon centre-ville a un incroyable commerce. Toute personne qui le souhaite peut déposer un dossier de candidature sur le site Mon centre-ville a un incroyable commerce (MCVAIC), jusqu'au 21 septembre. Le but de ce projet est de dynamiser le centre-ville de la commune, où de nombreux locaux sont vacants.

« Nous allons accompagner des porteurs de projets, des gens qui viennent avec un concept, une idée, dans la réalisation de celle-ci », explique Anthony Puppo, qui travaille pour Axilla, un cabinet de conseil. MCVAIC s'inscrit dans le cadre de Cœur de ville, dont fait partie Morlaix. La municipalité ainsi qu'Axilla, Le bon coin et Visioart (une entreprise qui soutient les entrepreneurs) accompagnent le projet. Tous les participants ne vont pas réellement créer un commerce, mais ils vont simuler sa création, en prenant en compte toutes les contraintes et variables auxquelles ils devraient faire face dans le centre-ville de Morlaix.

Une fois le dossier de candidature déposé sur le site, on se présente entre huit et quinze projets. Nous avons fixé l'inscription à 15 €, pour s'assurer que les gens qui postulent sont vraiment motivés », ajoute Anthony Puppo. Les porteurs de projet vont donc rencontrer, pendant 36 heures, les 27 et 28 septembre, des experts et des conseils. « Les experts sont des bénévoles, des étudiants de l'UTUT par exemple, des demandeurs d'emploi, des retraités qui souhaitent offrir du temps et des compétences », indique le représentant d'Axilla. Les conseils, eux, sont des professionnels qui ont l'habitude de participer à la création d'un commerce. « Ils vont regarder la faisabilité du projet, la faisabilité et aussi la durabilité », poursuit Anthony Puppo. Les participants pourront également rencontrer des propriétaires de locaux vacants, pour échanger avec eux. C'est la municipalité de Morlaix qui a joué l'intermédiaire.

Ci-dessous, une vidéo réalisée à Chaumont, où l'opération a déjà eu lieu. Un accent tout particulier sera donné au numérique, durant ce marathon créatif. « Le numérique

AMÉNAGEMENT Redynamiser les centres de Faverges et Doussard

Déjà porteur de la première convention "Petites villes de demain" de Haute-Savoie, la communauté de communes des Sources du lac d'Annecy (COSLA) est la première à déployer sur le département le programme "Remplir le territoire". Convoqué par la Banque des territoires, le dispositif est destiné à redynamiser les activités dans les centres-villes en favorisant la rencontre entre ceux qui ont envie d'entreprendre et les acteurs publics en privé qui y possèdent des locaux vacants. Concrètement, il s'agit de réunir, comme une enquête réalisée auprès des



Midi Libre

Lozère

CŒUR DE LOZÈRE QUI VEUT MON COMMERCE ?

Grâce à la mini-série "Mon incroyable repreneur", diffusée sur YouTube, dix enseignes lozériennes espèrent séduire de potentiels candidats.

Page 3

Des reportages TV & radios



Reportage France 2 Incroyable commerce Vitry-le-François



FRANCEBLEU.FR

Orbery : un marathon créatif pour faciliter l'installation de commerces et revitaliser le centre-village - France Bleu

DOSSIER DE PARTENARIAT

incroyable **TERRITOIRE**

Incroyable Repreneur :
dynamiser la transmission
d'entreprises



Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de communes

UN PROGRAMME NOVATEUR POUR FAVORISER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

22 - 23
SEPT

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Lot accueille le programme d'accélération **Incroyable Repreneur**, un concept innovant consacré à la transmission et la reprise d'entreprises.

Ce programme facilite la rencontre et le dialogue entre cédants et repreneurs, créant les bases d'une collaboration réussie. Les duos cédants/repreneurs bénéficieront d'un accompagnement personnalisé offerts par des experts de l'entrepreneuriat pendant les deux jours.

Les participants à l'événement seront identifiés suite à un appel à candidatures local et à une campagne de communication. Les lauréats seront récompensés par un prix en accompagnement, en subvention ou en prestation offerte. Les équipes seront évaluées par un jury d'experts composé d'élus locaux et de partenaires du programme, sur plusieurs critères définis en commun : intérêt, viabilité économique, impact local, etc.

LES OBJECTIFS



Connecter les acteurs du territoire : mobiliser tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise (consulaires, banques, experts-comptables, assurances, etc.) ainsi que les élus locaux.



Attirer des repreneurs : lancer une communication percutante, notamment via des vidéos de témoignages de cédants diffusées sur les réseaux sociaux.



Mettre en lumière les entrepreneurs locaux : valoriser les entreprises à reprendre grâce à des vidéos promotionnelles.



Favoriser un contexte propice à la cession : proposer un format innovant basé sur l'humain et les projets.



Accélérer les projets de transmission : connecter cédants et repreneurs avec les opérateurs économiques locaux.



Faire émerger de nouvelles idées : encourager l'innovation et la création de valeur.

POURQUOI PARTICIPER À NOTRE PROGRAMME ?

En sponsorisant le programme, vous soutenez une démarche engagée au service du commerce et de l'entrepreneuriat. En encourageant cette initiative, vous participez au dynamisme de votre territoire et à la reconnaissance de ses réseaux d'accompagnement.

En vous engageant dans cette action, vous êtes partenaire de la première heure d'un événement d'envergure régionale qui a pour ambition de réunir et fédérer tous les acteurs, privés comme publics et d'étendre le rayonnement de votre ville. C'est une première en France !

L'intérêt de l'événement est de permettre à des entrepreneurs de reprendre une activité en toute sérénité. C'est pour cette raison que des prix seront remis aux lauréats pour faciliter leur installation. Un jury composé d'élus et de partenaires locaux récompenseront les projets les plus prometteurs.

Pourquoi devenir partenaire ?

Nous vous assurons une visibilité maximale auprès de toutes les parties prenantes :

- sur nos supports de communication
- lors du concours, notamment pendant le jury
- dans les publications presse

Au-delà de la visibilité permise par votre contribution, ce programme est une occasion unique d'aller à la rencontre d'un vivier de futurs collaborateurs, de travailler ensemble et de soutenir un événement local.

COMMENT ?

Votre contribution peut prendre la forme :

1

Dotation financière :

- Remise d'une aide financière
- Réduction de frais professionnels (banque, assurance)
- Financement de nouveaux matériels

2

Dotation en accompagnement :

- Un temps de formation offert
- Aide à la rédaction d'un prévisionnel
- Heures de conseil offertes

3

Dotation en visibilité :

- Accompagnement dans l'aménagement du lieu de vente
- Publicité offerte
- Création d'identité visuelle

CONTACT

SMAVLOT

Charlotte ROUSSEAU

05 53 88 33 98

smavlot.rousseau@orange.fr

INCROYABLE TERRITOIRE

Arnaud PERREL

06 45 48 20 78

arnaud.perrel@incroyable-territoire.com

incroyable
TERRITOIRE



**22-23
SEPT**

**Un parcours inédit
dédié à la transmission
reprise d'entreprises**

incroyable
TERRITOIRE



**Cédez ou reprenez
une entreprise
dans la Vallée du Lot**

**INSCRIPTION
GRATUITE**



**VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE À REPRENDRE ?
VOUS ÊTES UN ENTREPRENEUR SOUHAILANT CÉDER UNE ACTIVITÉ ?**



Bastides en Haut-Agenais Périgord